

Longueuil, le 26 février 2026

AVIS DE CONVOCATION

À TOUS LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC ET AUX MEMBRES DES PRODUCTEURS DE GRAINS DU QUÉBEC

Madame, Monsieur,

Les membres du conseil d'administration des Producteurs de grains du Québec ont le plaisir de vous convier à leurs assemblées générales annuelles (AGA) 2026, placées sous le thème « *Pour une agriculture prospère et durable : un vrai plan d'action !* ».

L'événement se tiendra à l'hôtel **Best Western Universel de Drummondville**, situé au 915 rue Hains, Drummondville (Québec) J2C 3A1, **à compter de 10 h le 26 mars et de 8 h le 27 mars 2026**. Plus précisément, l'AGA du Plan conjoint se déroulera les 26 et 27 mars 2026, à la suite de l'assemblée générale des Producteurs de grains du Québec, qui débutera à 10 h le 26 mars 2026.

Nous rappelons que lors des assemblées, tous les producteurs et productrices présents en salle disposent du droit de parole, tandis que seuls les délégués présents en salle détiennent le droit de vote.

Lors de l'AGA du Plan conjoint, une résolution sera présentée visant à modifier le Plan conjoint pour assurer les concordances¹ requises par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Veillez noter que pour participer en salle, une inscription préalable est obligatoire avant le 15 mars 2026, afin de garantir votre accès aux repas offerts durant l'assemblée. Le repas du midi ne pourra pas être garanti sans inscription préalable.

Toute la documentation relative à la tenue de l'AGA — incluant notamment l'ordre du jour, les documents de présentation, les informations liées aux résolutions et le **formulaire d'inscription** sont disponibles [ICI](#)

Les rencontres pourront également être suivies en ligne, via la plateforme Zoom (sans droit de parole ni droit de vote), à ce lien: [PGQ AGA 2026-ZOOM](#)

Dans l'espoir de vous compter parmi nous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur général



Benoit Légault

¹ Les *concordances de noms* visent à harmoniser la terminologie utilisée dans le Plan conjoint avec celle reconnue officiellement par la RMAAQ, notamment pour assurer la cohérence entre les appellations des organisations, des instances ou des documents réglementaires (Mise à jour des noms : Réseau végétal Québec, Producteurs de semences du Québec).